

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

*(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)*

Entre les soussignés

**Formateur :**

**Maud Meunier**

**Siret 79421902200033 - Formatrice - D.A. PACA N° 93132043813**

**17 allée du Radassier, 13 300 Salon De Provence**

**mmeunier.sagefemme@gmail.com**

**Stagiaire :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**La thérapie manuelle : Une réponse aux algies lombo-pelvi-périnéales de la femme**

**Objectif général :**

Comprendre les mécanismes neuro-musculo-squelettiques des algies lombo-pelvi-périnéales de la femme.

Apprendre des techniques non médicamenteuses, externes, simples et reproductibles.

Pratiquer les gestes fondamentaux pour prendre en charge les algies et dysfonctions féminines rencontrées au quotidien. A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de pratiquer la thérapie manuelle avec efficacité et autonomie.

Contribuer à l'augmentation du bien-être des femmes.

Cette formation se compose prioritairement de pratiques externes entre stagiaires.

## **Objectif pédagogique :**

Il est de permettre aux professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des algies pelvipérinéales:

- d'identifier la pathologie
- d'en déterminer l'origine, rachidienne, articulaire périphérique ou viscérale, ou d'hypersensibilité centrale
- d'établir un protocole de traitement manuel reposant sur la réalisation de techniques de réinitialisation réflexe des capteurs cutanés, neuromusculaires ou articulaires et de proposer un programme personnalisé de prévention

Ces méthodes doivent être employées par les différents intervenants médicaux et para médicaux en fonction de leur champ de compétence défini par les décrets d'application de leur exercice respectif. Elles sont un complément aux thérapeutiques médicales conventionnelles.

Les compétences visées :

N'étant pas une formation diplômante, les compétences visées sont avant tout :

- de dépister les principales étiologies des algies pelvipérinéales
- d'acquérir une habileté gestuelle adaptée au traitement du segment lombopelvipérinéal
- d'enrichir la pratique en impliquant le patient dans sa prise en charge par un programme de prévention personnalisé reposant sur une auto rééducation, l'utilisation de techniques réflexes neurovégétatives et le travail respiratoire favorisant la relaxation

## **Public visé :**

Le public visé est les praticiens suivants :

- Sage-Femme
- Médecin
- Gynécologue

## **Pre requis :**

Le pré requis est d'être titulaire du diplôme d'état de praticien de santé :

- Diplôme d'état de sage-femme
- Diplôme d'état de médecin
- Diplôme d'état de gynécologue

## **Moyens pédagogiques :**

Les moyens pédagogiques sont les suivants :

- Cours théorique interactif avec présentation power point ou tableau blanc, consacrée au thème du séminaire et précisant sa place dans la démarche diagnostique et thérapeutique médicale. Seront abordés des explications anatomiques, neurophysiologiques et biomécaniques des techniques manuelles qui vont être présentées et réalisées durant la séance ultérieure de travaux pratiques

- Travaux pratiques : ils représentent la majorité du temps de formation et sont consacrés à la démonstration et la répétition des techniques manuelles. Le formateur réalise la technique que les stagiaires reprennent sous la surveillance du formateur et réalisent alternativement en tant que manipulant et manipulé. Il est donc nécessaire que les stagiaires revêtent une tenue adéquate (legging, shorty) et se munissent d'une serviette type drap de bain.
- Durant la formation, une évaluation clinique est quotidiennement réalisée afin de mettre le stagiaire en situation pratique et d'évaluer son aptitude à appliquer de manière adéquate les techniques apprises
- Un support photocopié est remis en début de chaque séminaire. Il contient les bases théoriques du cours ainsi que les photos des techniques qui sont étudiées ;
- L'encadrement est assuré par la formatrice Maud Meunier
- Une table sera mise à la disposition de deux stagiaires.

### **Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :**

Les moyens qui permettent de suivre l'exécution de l'action, sont :

- La mise en situation clinique les matins des deuxième et troisième jours du séminaire, où les stagiaires reprennent et appliquent sur leur binôme les gestes appris la veille sous le contrôle de la formatrice qui analyse et corrige la méthode
- Le prétest rempli le premier jour de la formation est suivi d'un post test en fin de stage ce qui permet d'évaluer les acquis en complément de la partie pratique
- Une fiche d'émargement est signée par chaque stagiaire pour chaque demi journée que la formatrice contresigne attestant de la présence du stagiaire
- Des fiches d'évaluation sont remplies par les stagiaires en fin de stage

### **Appréciation des résultats :**

L'appréciation des résultats repose sur les mises en situations, l'analyse des pré et post test, et sur les évaluations.

### **Les modalités d'évaluation :**

Les modalités d'évaluation sont doubles :

- Par la formatrice qui se base sur la mise en situation clinique du stagiaire, en étudiant son mode de raisonnement, l'analyse du geste, mais aussi grâce aux pré et post tests qui permettent de juger des acquis,
- Par le stagiaire qui remplit les évaluations en fin de stage et à distance où sont analysée le rythme de la formation, l'adaptation des horaires au contenu, le respect du programme la prestation du formateur, la qualité des supports utilisés, les méthodes pédagogiques, l'animation, l'adéquation avec la pratique professionnelle et surtout à distance la mise en pratique au cabinet dans l'exercice quotidien de la profession

## **Durée et déroulé de la formation :**

La durée de la formation est fixée à trois jours de formation d'une durée individuelle de 6 heures 30 soit un total de 19 heures 30.

L'action de formation aura aux dates suivantes :

**Jeudi , vendredi et samedi**  
**Matin 9 H - 12H30 (8H30 le samedi)**  
**Après midi 14H - 17H30 (16H le samedi)**

## **Lieu de la formation :**

### **Programme :**

Le programme détaillé est le suivant.

**Etape préliminaire :** Savoir poser en sécurité les indications de prise en charge par la thérapie manuelle

En gynécologie : douleurs pelviennes chroniques et/ou cycliques (y compris dyspareunies, dysménorrhées, endométriose, paresthésies)

En rééducation périnéale : prolapsus, instabilité vésicale, incontinence à l'effort, vulvodynie, pudendalgie

En obstétrique : lombalgie, sciatralgie, pubalgie, cruralgie, utérus contractile

### **Etape 1 : Adopter une vision globale pour perfectionner sa démarche diagnostique (1/2 journée)**

**Section 1 :** Intégrer le lombo-pelvien dans sa globalité

Comprendre le rôle et l'influence du bassin squelettique

Revoir l'anatomie musculaire : comprendre les fonctions et les interactions des groupes musculaires

Comprendre la distribution neurologique somatique

Savoir effectuer un repérage musculo-squelettique et une démarche diagnostique manuelle.

Sécuriser sa pratique par la connaissance des contre-indications

**Section 2 :** Identifier et caractériser une douleur

Intégrer les différentes étiologies de la douleur

Définir l'expression d'une douleur

Connaitre les mécanismes de chronicisation de la douleur

## **Etape 2 : Découvrir puis maîtriser les techniques de thérapie manuelle (2 jours)**

### **Section 3** : Comprendre les principes de la thérapie manuelle

Connaître les 3 clés diagnostiques et thérapeutiques

Définir les modes d'action et principes de la méthode

Acquérir le traitement global de l'axe lombo-pelvien

### **Section 4** : Savoir traiter la jonction thoraco-lombaire

Comprendre ses particularités anatomique et fonctionnelle

Appliquer le traitement proximal et distal adéquat

### **Section 5** : Savoir utiliser les étirements ligamentaires brefs transversaux (décordage)

Comprendre le principe thérapeutique

Maîtriser ses applications directes

### **Section 6** : Restaurer une mobilité sacro-iliaque

Revoir la théorie de la nutation et de la contre-nutation

Acquérir les techniques de dépistage et de traitement des dysfonctionnements sacro-iliaques

### **Section 7** : Connaître les points musculaires douloureux

Savoir les repérer et les prendre en charge

### **Section 8** : Savoir utiliser le système neuro-végétatif

Revoir son anatomie et comprendre ses implications

Potentialiser ses techniques par le système neuro-végétatif

Interpréter une dermalgie, et y apporter une réponse réflexologique

Applications directes aux techniques de thérapie manuelle

## **Etape 3 : Application aux algies lombo-pelvi-périnéales, et pérennisation des résultats (1/2 journée)**

**Section 10** : Adopter une conduite à tenir pratique avec les compétences acquises au cours du module de formation

Appliquer la thérapie manuelle pour prendre en charge les douleurs des femmes : de la douleur localisée (sciatalgie, pubalgie, etc), au processus douloureux complexe (endométriase, vulvodynie, etc), en passant par les dyspareunies

Utiliser la méthode comme outil en obstétrique et en rééducation périnéale

## **Section 11 : objectifs pédagogiques spécifiques**

Mettre en place et utiliser ces techniques dans sa pratique professionnelle

Savoir pérenniser les résultats auprès des patientes

Savoir s'évaluer pour améliorer sa pratique

Savoir construire une grille d'audit pour évaluer sa pratique

### **Nombre de places :**

Le nombre de place est limité afin de permettre un enseignement de qualité, au plus proche de chaque participant, condition indispensable à l'apprentissage des pratiques manuelles.

Nombre minimum de participants : 5 personnes

Nombre maximum de participants : 8 personnes

### **Les conditions générales de vente :**

#### **1. Coût de la formation**

Le cout de l'action de la formation est fixé à 750 € net de taxe, ce montant inclut la formation de trois jours, la délivrance des photocopiés, les pauses.

Les repas ainsi que l'hébergement ne sont pas inclus.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

- Un premier chèque de 50 euros représentant les frais de dossier et d'inscription, à verser à la signature du contrat.
- Un second chèque de 700 euros, à établir à la signature du contrat, qui sera encaissé au premier jour de la formation.

Pour une formation organisée en dehors du siège social de Salon de Provence, une participation supplémentaire de 50 euros est demandée.

#### **2. Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du contrat de formation, le stagiaire a un délai de rétractation de 10 jours. Il en informe la formatrice par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Au delà de ce délai, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 50 euros correspondant aux frais d'inscription lors de l'établissement du contrat (Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire).

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, soit 700 euros doit être réglé le premier jour du séminaire

### **3. Barèmes du prix unitaire**

Le barème d'une journée de formation est de 250 euros.

### **4. Conditions de règlement**

**Les pénalités de retard** exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture se base sur un taux d'intérêt de trois fois celui appliqué par la Banque Centrale Européenne.

Le montant de **l'indemnité forfaitaire** est de 40 euros

### **5. Inexécution du contrat**

Faute de réalisation totale ou partielle de la formation, la formatrice devra rembourser au cocontractant les sommes perçues indument de ce fait, à l'exception des frais d'inscription et de dossier.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- restitution des sommes versées, correspondant au montant des parties du séminaire non effectuées.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

### **6. Sanction de la formation**

Une attestation de formation sera remise au stagiaire après qu'il ait suivi la totalité du cursus, validé le contrôle continu des connaissances.

### **7. Cas de différend**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Salon de Provence sera seul compétent pour régler le litige.

**Fait en double exemplaire à Salon de Provence, le**

Pour le stagiaire

La Formatrice  
Maud Meunier